

*Les subsides*

entendues sur un processus de consultation afin d'étudier les mesures de réglementation qui pourraient influencer sur le commerce des produits énergétiques.

L'opposition a aussi prétendu que l'Accord n'est pas équilibré parce qu'il requiert, dit-elle, des concessions excessives et inacceptables de la part du Canada et que nous ne gagnons presque rien en retour. Un examen même sommaire de l'Accord et de ce qui s'est passé depuis trois ans nous apprend que c'est exactement le contraire: Le Canada profite d'ores et déjà, et profitera encore, de la libéralisation des échanges commerciaux, plus spécialement dans le domaine de l'énergie.

Depuis septembre 1984, nous avons amplement déréglementé nos exportations énergétiques et nous l'avons fait dans notre propre intérêt et non pour accorder quelque traitement de faveur à nos clients. Nous avons déréglementé parce que nous avons tiré les leçons du désastre économique que nous a légué l'ancien gouvernement libéral. Nous avons compris que le développement énergétique devait se faire par le biais de décisions en provenance du secteur privé sur un marché international plus ouvert et plus concurrentiel et non par l'intervention d'un gouvernement qui ignorerait les réalités économiques.

[Traduction]

N'oublions pas à quel point les programmes sociaux du Canada dépendent de ses exportations d'énergie aux États-Unis. En 1986, même si les prix étaient bas, ces exportations représentaient 11 p. 100 de toutes nos exportations de marchandises et rapportaient 9,9 milliards de dollars aux Canadiens. Elles sont au coeur des économies régionales d'une mer à l'autre, qu'il s'agisse du pétrole et du gaz de l'Ouest, de l'électricité de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et du Nouveau-Brunswick ou de l'uranium de la Saskatchewan et du nord de l'Ontario.

L'accord de libre-échange élimine les barrières tarifaires et non tarifaires existant dans ce domaine et il empêchera l'imposition de nouvelles barrières à l'avenir. Par exemple, notre industrie pétrochimique est très compétitive dans le monde entier. Ses exportations se chiffrent actuellement à 1,77 milliard de dollars par année, dont 57 p. 100 à destination des États-Unis. Ses producteurs font maintenant face à des droits variant de 12 à 18 p. 100 sur leurs exportations aux États-Unis, qui sont le plus grand marché pétrochimique du monde. Dans le cadre de l'accord de libre-échange, ces droits seront graduellement éliminés et les producteurs pétrochimiques ont accueilli l'accord avec enthousiasme. Dans d'autres domaines, nos exportations font face à de graves menaces. Ce n'est pas un secret que beaucoup de législateurs américains recommandent fortement une taxe sur les importations de pétrole de 5 \$ ou 10 \$ le baril. Si les États-Unis adoptaient cette taxe, le Canada aurait le droit d'en être exempté et bénéficierait ainsi d'un énorme avantage inattendu grâce à l'augmentation des prix de ses exportations de pétrole.

[Français]

Madame la Présidente, l'Accord de libre-échange officialise les changements que nous avions entrepris de ce côté-ci de la frontière et dans notre propre intérêt. En échange, nous obtenons un accès garanti au marché américain qui ne sera pas entravé par des barrières tarifaires ou non tarifaires ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends.

Nous avons convenu de ne pas imposer des mesures qui auraient pour effet de défavoriser nos clients américains alors qu'eux se sont engagés à ne pas défavoriser les fournisseurs canadiens, ou vice versa.

Puis-je ajouter, madame la Présidente, que les pressions protectionnistes américaines sont également très fortes dans le domaine de l'électricité. Le lobby de l'industrie charbonnière américaine est largement financé par une association du nom de Ad Hoc Coalition on International Energy Trade. Cette association mène une campagne soutenue contre les exportations canadiennes d'électricité et entend bien empêcher la réalisation de l'Accord de libre-échange. Peut-être que le chef de l'opposition (M. Turner) et celui du parti socialiste (M. Broadbent) pourraient faire partie de cette coalition? Quoiqu'il en soit, l'Accord nous mettra à l'abri de telles menaces et garantira la sécurité de nos exportations d'électricité.

Tout cela me semble parfaitement logique et raisonnable. Nous obtenons un accès sans entrave au marché américain. Les États-Unis cherchent, quant à eux, à être traités équitablement comme tout bon client qui se fie sur un fournisseur à long terme.

Mais les distorsions et la démagogie de l'opposition démontrent que l'on veut tout simplement mêler les cartes, rendre confuse une entente commerciale raisonnable et l'interpréter comme une menace à notre sécurité et à notre souveraineté, alors que c'est tout le contraire.

• (1600)

[Traduction]

Malheureusement, la conception que l'opposition se fait de la sécurité énergétique reste basée sur le Programme énergétique national, un programme désastreux et discrédité qui visait à assurer notre indépendance des marchés mondiaux du pétrole en assurant notre auto-suffisance pétrolière d'ici 1990 et qui prétendait permettre au Canada de fixer lui-même le prix de ses ressources énergétiques. Cela s'est révélé une illusion coûteuse à tous points de vue, en occasions perdues, en divisions inutiles entre les régions et en réputations ternies de bon partenaire commercial et de bon endroit pour investir.

Beaucoup de Canadiens se préoccupent de la sécurité énergétique dans le cadre de l'accord de libre-échange. Je m'empresse de rassurer les Canadiens et de leur dire que l'accord ne mettra pas en danger la sécurité énergétique. En fait, il l'accroîtra.

Revoyons tout d'abord les engagements contractés par le biais de mesures libérales et néo-démocrates passées. Même d'anciens gouvernements libéraux avaient reconnu dans une certaine mesure que la sécurité énergétique était un problème international qui ne pouvait être réglé en niant la réalité, et ils avaient compris que nous avions certaines obligations à l'égard des nos alliés et partenaires commerciaux.

En 1974, de concert avec les 15 autres membres originaux de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada a ratifié un traité concernant un programme international d'énergie dans le cadre duquel nous nous engageons à prendre des mesures communes et efficaces destinées à répondre aux urgences en matière d'approvisionnement pétrolier et à répartir équitablement le pétrole disponible entre les divers membres. Le Canada conserve cette obligation importante. Comme le